

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 AVRIL 2018

LN/CJ n° 2018/21

Objet de la délibération :

**TAUX D'IMPOSITION DES
 TROIS TAXES : MAINTIEN**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**
 Présents : **21**
 Pouvoirs: **00**
 Votants : **21**

Date de la convocation :
 10/04/2018

L'an deux mille dix-huit, le 16 AVRIL à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, CHERGUI Cendrine, DUCOUTUMANY Franck, STECK Robert, ROYNEL Eric, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick.

Absent Excusé :

BLANCHARD Flavien.

Absents :

CASANOVA Paulette, PHILIPPE Didier, BEAUFORT Arnaud.

Secrétaire de séance : L. QUAGLIARELLA

VU le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote du taux d'imposition.

VU l'état 1259 COM (TH-TF) de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 communiqué par les services fiscaux,

CONSIDERANT les bases d'imposition 2018 suivantes :

	Rappel des Bases d'imposition 2017	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Variations 2018/2017
Taxe Habitation	6 807 318	6 904 000	1.42%
Taxe Foncière Propriété Bâtie	9 345 896	9 520 000	1.86%
Taxe Foncière Propriété Non Bâtie	43 527	43 800	0.63%

Compte tenu de ces informations, je vous propose de MAINTENIR les taux d'imposition pour 2018. Le produit attendu étant de 2 795 415€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de maintenir le taux des trois taxes pour l'exercice 2018 ainsi :

	Rappel 2017	2018
Taxe Habitation	8,71 %	8,71 %
Taxe Foncière Propriété Bâtie	22,92 %	22,92 %
Taxe Foncière Propriété Non Bâtie	27,61 %	27,61 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20180416-D2018_04_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018
 Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
 par délégation

Fait et délibéré à Epernon, le 16 avril 2018

Le Maire,

F. RAMOND

